



Commune de
BEAUFORT - ORBAGNA
Modification simplifiée n°2
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1b. Plan de zonage
Partie Sud
1/5000e

APPROBATION (MS n°2)

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,	P.L.U. approuvé le : Modification n°1 approuvée le : Modification n°2 prescrite (arrêté président CCPJ) le :	18/11/2005 02/09/2014 21/09/2023
Le Président,	MS n°2 du P.L.U. approuvée le :	17 juillet 2024
Pour copie conforme:		
Le Président,		



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

Zones du PLU :

- UA - Centre urbain ancien dense et noyau d'habitat ancien
- UB - Extensions récentes à dominante d'habitat, hameaux
- UY - Zone d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
- UYa - Secteur de UY destiné plus particulièrement au commerce et à l'artisanat
- AU1 - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat
- AU11 - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, à vocation dominante d'activités
- AU12 - Zone à urbaniser à vocation d'activités (non ouverte à l'urbanisation)
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nd - Secteur correspondant aux installations de la déchetterie
- Nepv - Secteur de développement photovoltaïque

Nhl - Ecart en zone naturelle (STECAL)

Ni - Secteur inondable

NL - Secteur à vocation de sports et loisirs

Prescriptions :

OAP - Orientations d'aménagement et de programmation secteur Nepv

Emplacement réservé

Espaces boisés classés

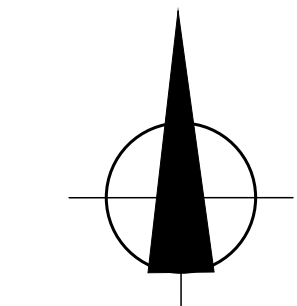
Atlas des risques géologiques du Jura - risque fort

Atlas des risques géologiques du Jura - risque moyen

Bande de bruit des infrastructures de transports terrestres

Bâti agricole :

Bâti agricole (à titre indicatif - janvier 2004)



PARTIE SUD

